



Les Producteurs de poulet du Canada Présentation prébudgétaire au Comité permanent des finances

Budget fédéral de 2017

le 4 août, 2016

350 rue Sparks Street
Suite/bureau 1007
Ottawa Ontario
K1R 7S8
tel (613) 241-2800
fax (613) 241-5999

**www.chicken.ca
www.poulet.ca**

Résumé

En tant que représentant de 2 700 producteurs collaborant avec 145 transformateurs, les Producteurs de poulet du Canada sont responsables des poulets élevés et commercialisés au Canada. Nous sommes fiers de la précieuse contribution que nous apportons à l'économie canadienne, en plus d'être un membre important de notre chaîne alimentaire. Tout en contribuant à hauteur de 5,9 milliards de dollars au produit intérieur brut du Canada, maintenant 78 200 emploi, et versant 2 milliards de dollars en impôt, notre industrie crée des emplois dans les secteurs agricole, de la transformation, vétérinaire, du transport, de la vente au détail, de la restauration, etc. Nos producteurs travaillent fort pour garantir aux Canadiens un poulet sûr, délicieux et élevé selon les normes les plus strictes.

Les producteurs de poulet du Canada sont fiers de leur contribution économique constante et veulent maintenir leur croissance, mais nous ne pouvons pas le faire sans le soutien du gouvernement et des consommateurs. Notre industrie est confrontée au contournement permanent des contrôles à l'importation, ce qui entraîne des pertes d'emplois et un manque de prévisibilité chez nos producteurs. Nous recommandons des méthodes raisonnables et pratiques qui respectent les règles commerciales afin de renforcer notre système de calibre mondial. Ces changements seront bénéfiques aux producteurs, consommateurs et familles canadiens.

Contexte

Les Producteurs de poulet du Canada représentent fièrement les 2 700 producteurs de poulet du Canada, appuyant l'emploi, la croissance économique et la prospérité dans les collectivités rurales et urbaines d'un océan à l'autre. Notre responsabilité principale est de veiller à ce que nos producteurs génèrent la quantité appropriée de poulet frais, salubre et de haute qualité pour tous les Canadiens, en plus de représenter les intérêts des producteurs de poulet et de l'industrie canadienne du poulet.

Avec le soutien stratégique continu de notre gouvernement et la confiance des consommateurs canadiens, nos producteurs et l'industrie du poulet sont un pilier pour la croissance, la création d'emplois et l'innovation partout au pays. Le secteur du poulet :

- contribue à hauteur de 5,9 milliards de dollars au produit intérieur brut du Canada;
- maintient 78 200 emplois;
- verse 2 milliards de dollars en impôts;
- achète 2,5 millions de tonnes d'aliments, appuyant ainsi d'autres producteurs.

Les producteurs canadiens de poulet sont fiers de cette contribution stable et cherchent à prendre de l'expansion. Cependant, la croissance et la réussite futures de l'industrie du poulet dépendent de la stabilité offerte par les trois piliers de la gestion de l'offre : la planification de la production, les prix à la production et le contrôle des importations. Nos producteurs s'inquiètent sérieusement des atteintes graves à l'intégrité du pilier du contrôle des importations de poulet.

Le 5 octobre 2015, le gouvernement précédent a annoncé qu'il s'engageait à mettre en œuvre des mesures pour aborder les pertes causées par l'augmentation des importations frauduleuses au cours des dernières années.

Dans le cadre de cette présentation prébudgétaire, les Producteurs de poulet du Canada demandent que le Comité permanent des finances et le gouvernement fédéral respectent cet engagement en étudiant nos trois recommandations afin de rétablir l'intégrité du pilier du contrôle des importations de la gestion de l'offre. Ces trois recommandations ne coûtent rien au gouvernement. En fait, en éliminant le dédoublement des programmes, le gouvernement réalisera des économies de coût. De plus, ces recommandations permettront au secteur canadien du poulet d'augmenter sa contribution au PIB, d'embaucher plus de Canadiens et de verser plus d'impôts.



Recommandation 1 : Certification obligatoire des importations classées comme volaille de réforme

Enjeu : Les importations illégales de poulet déclarées comme volaille de réforme supplantent la production et la transformation canadienne, et coûtent des millions de dollars au Canada.

La volaille de réforme désigne les pondeuses à la fin de leur cycle de production, soit un sous-produit de la production d'œuf et d'œuf d'incubation. Alors que les poulets à griller sont élevés expressément pour la consommation de la viande, les pondeuses pondent des œufs et, lorsque leur productivité diminue, elles sont transformées pour leur viande.

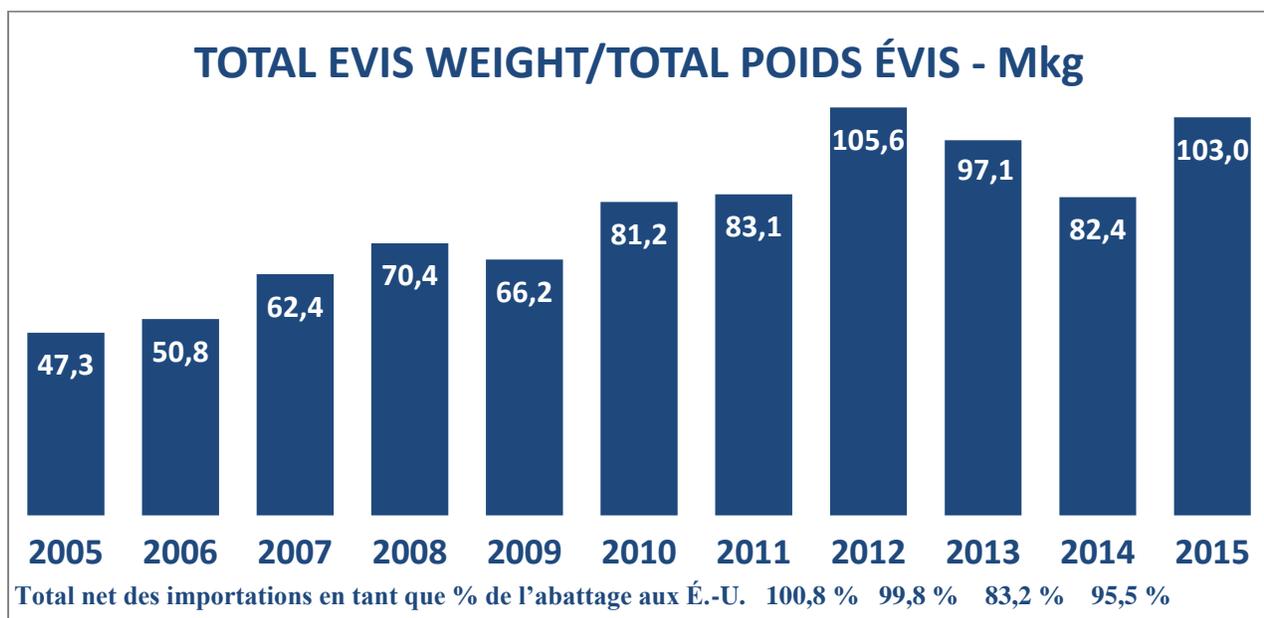
Le poulet qui entre au Canada est assujéti aux contrôles d'importation alors que la volaille de réforme ne l'est pas. Il n'y a donc pas de limite quant à la quantité de volaille de réforme qui peut être importée. Cependant, un volume important et grandissant de viande de poulet à griller est importé illégalement au Canada étiquetée comme la volaille de réforme.

Ces importations illégales sont devenues visibles en 2012, lorsque le Canada a importé plus de viande de poitrine de volaille de réforme des États-Unis que ce qui a réellement été produit dans ce pays. De plus, depuis le début de 2016, le Canada a importé 111 % de l'ensemble de la production américaine de viande de poitrine de poulet de volaille de réforme. Évidemment, c'est impossible et cela indique de la fraude. L'existence de cette fraude souligne la nécessité de la certification des importations de volaille de réforme.

Il n'y a également aucun moyen visuel de distinguer entre la viande de poulet à griller et la viande de volaille de réforme au moment de l'importation. En 2014, grâce au soutien financier des Producteurs de poulet du Canada, des chercheurs de l'Université Trent ont réussi à développer un test d'ADN légal permettant de vérifier si le produit contient du poulet, de la volaille de réforme ou un mélange. Nous recommandons que ce test fasse partie du processus de vérification de la certification obligatoire des importations de volaille de réforme.



Importations de volaille de réforme de 2005 à 2015



Source : AAC, 2016

Recommandation : Les Producteurs de poulet du Canada recommandent que le gouvernement du Canada mette en œuvre un processus de certification obligatoire pour les importations de volaille de réforme afin de compléter le programme Fowl Meat Verification (FMV) existant du United States Department of Agriculture (USDA) pour les exportations américaines de volaille de réforme. Un processus de certification efficace doit inclure le test d'ADN développé par les chercheurs de l'Université Trent, qui permet de distinguer entre la viande de poulet à griller et la viande de la volaille de réforme. Le fait d'avoir un moyen de vérification fiable garantirait qu'aucune viande de poulet à griller ne serait importée illégalement comme de la volaille de réforme dans le but de contourner la réglementation des importations. La certification des importations s'appliquerait à toutes les importations de volaille de réforme, mettant ainsi fin à la fraude et évitant l'importation de poulet mal déclaré, tout en appuyant la création de 2 770 nouveaux emplois, la contribution de 208 millions de dollars au PIB du Canada et le versement de 70 millions de dollars en impôts.

Recommandation 2 : Exclure le poulet des programmes d'exonération des droits et de drawback des droits

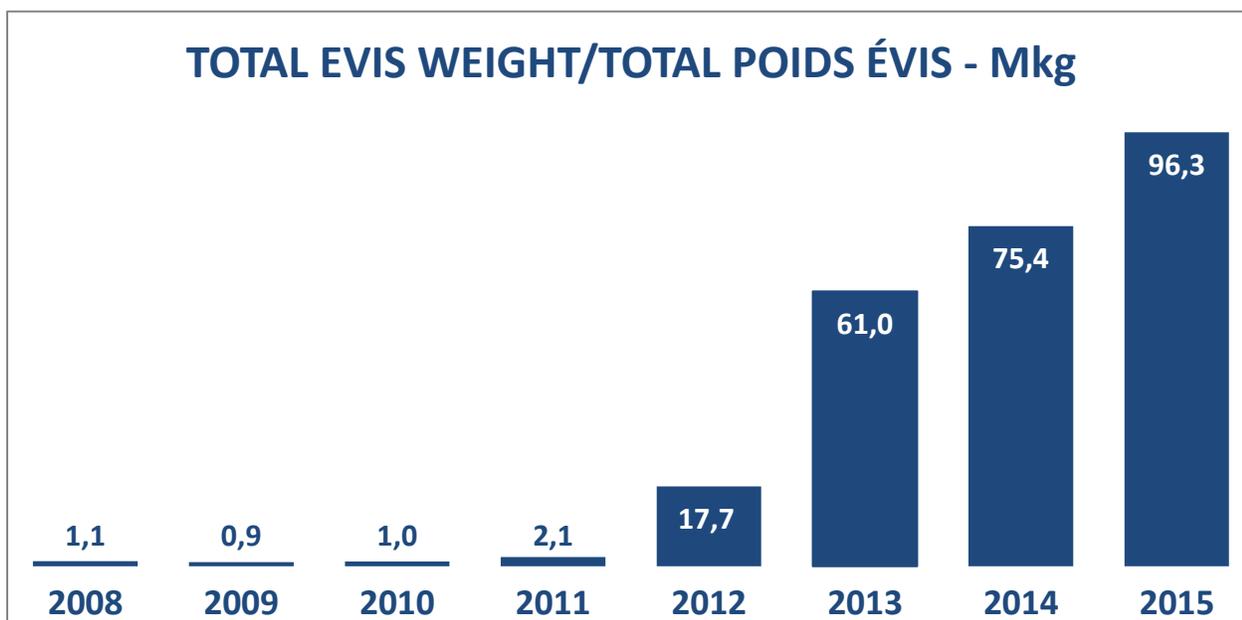
Enjeu : Les programmes d'exonération des droits et de drawback des droits gérés par l'Agence des services frontaliers du Canada dans le cadre du Programme de report des droits n'étaient pas conçus pour les produits agricoles périssables, comme le poulet. Ils n'offrent pas des mesures de sauvegarde adéquates pour arrêter le détournement du poulet dans le marché canadien lorsque le poulet est importé au Canada en vue de la surtransformation ou de la réexportation. Les importations dans le cadre du Programme d'exonération des droits, qui a été pourtant conçu à l'origine comme un programme modeste, ont augmenté de façon exponentielle au cours des dernières années, atteignant 96 millions de kilogrammes en 2015, ce qui représente plus de 9 % de notre production. Les Producteurs de poulet du Canada ont relevé les préoccupations suivantes concernant les sous-programmes du programme de report des droits :

- (1) la substitution de produit inappropriée, où des coupes de poulet à valeur élevée sont importées en vue d'être utilisées dans un produit d'exportation transformé, mais le produit réexporté contient de coupes de poulet à valeur moins élevée, ou bien de la viande de volaille de réforme, un produit de qualité inférieure qui peut être étiqueté comme du poulet;
- (2) la non-déclaration ou le mauvais signalement de marinade, de glaçage, de dimensions et de rendement, ce qui mène à une quantité de poulet réexporté inférieure à la quantité de poulet importé, la différence étant détournée sur le marché intérieur au Canada;
- (3) la conception non convenable de produits périssables, permettant un délai allant jusqu'à quatre ans pour réexporter le produit, ce qui dépasse considérablement la durée de conservation des produits de poulet congelés;
- (4) l'incohérence entre les programmes gouvernementaux où des participants exclus du Programme d'importation pour la réexportation (PIR) d'Affaires mondiales Canada pour non-respect des règles sont autorisés à présenter une demande dans le cadre du Programme de report des droits.

Les entreprises canadiennes auront toujours accès au Programme d'importation pour la réexportation administré par Affaires mondiales Canada, qui est conçu spécifiquement pour des produits assujettis aux contrôles à l'importation, et convient mieux au secteur agroalimentaire.



Programme d'exonération des droits – Importations de poulet de 2008 à 2015



Source : ASFC, 2016

Recommandation : Les Producteurs de poulet du Canada recommandent que le gouvernement du Canada exclue les lignes tarifaires de la volaille assujetties aux contingents tarifaires des programmes d'exonération des droits et de drawback des droits, en faisant une exception semblable à celle qui existe pour le combustible et l'outillage d'usine. Cette exclusion éliminerait le dédoublement du programme qui existe actuellement et permettrait au gouvernement de réaliser des économies en administration du programme. Cette recommandation appuie également la création de 1 425 nouveaux emplois, la contribution de 107 millions de dollars au PIB du Canada et le versement de 36 millions de dollars en impôts.



Recommandation 3 : Rétablir dans la définition du tarif des douanes les exigences sur les sauces et la cuisson des mélanges définis de spécialité (MDS) telles qu'elles apparaissent dans les engagements du Canada auprès de l'OMC

Enjeu : Le poulet mélangé avec 13 % d'autres ingrédients est appelé un « mélange défini de spécialité » (MDS) et n'est pas considéré comme du poulet aux fins de la réglementation des importations. Autrement dit, les produits contenant jusqu'à 87 % de viande de poulet ne sont généralement pas assujettis à la réglementation des importations.

Une poignée d'entreprises y ont vu une occasion de contourner les règles commerciales en créant délibérément de nouveaux MDS, et ce, en ajoutant de la sauce à une boîte d'ailes de poulet ou en emballant ensemble de façon créative deux produits distincts, comme de la pizza et des morceaux de poulet, dans la même boîte dans le but d'importer encore plus de poulet au Canada. Ces produits sont créés délibérément dans le seul but d'éviter la réglementation des importations.

Recommandation : Les Producteurs de poulet du Canada recommandent que le gouvernement du Canada réintègre les exigences sur les sauces et la cuisson de la définition des MDS dans le *Tarif des douanes* selon les engagements du Canada auprès de l'OMC afin d'assurer aux importateurs et aux intervenants nationaux une définition unique et uniforme de MDS.

Une méthode appropriée permettant d'aboutir à cette cohérence serait une modification de la consolidation ministérielle du *Tarif des douanes* en réintégrant les mots mentionnant les « exigences de cuisson » et l'inclusion de « sauces ». La définition modifiée de MDS que nous proposons se lirait comme suit :

Les « mélanges définis de spécialité » des numéros tarifaires 1602.31.11, 1602.31.92, 1602.32.11 et 1602.32.92 désignent le poulet ou le dindon ou tout produit contenant du poulet ou du dindon, dont au moins 13 % du poids total sont composés de produits autres que le poulet, le dindon, le pain ou la chapelure, la pâte, l'huile, le glaçage, les sauces, les autres enrobures et arrosages et toute eau ajoutée (y compris celle utilisée pour le marinage, le glaçage, les sauces, les autres enrobures et arrosages, la chapelure et la pâte).

La réintégration des exigences sur la sauce et la cuisson dans la définition de MDS est en harmonie avec nos obligations à l'égard de l'OMC, et est également compatible avec les



obligations du Canada en vertu de l'ALÉNA. Cela appuiera aussi la création de 260 nouveaux emplois, la contribution de 20 millions de dollars au PIB du Canada et le versement de 7 millions de dollars en impôts.

Prochaines étapes

Les 2 700 producteurs de poulet du Canada sont non seulement fiers de contribuer de façon substantielle à la chaîne alimentaire du Canada et d'offrir aux Canadiens des aliments de haute qualité, mais encore plus de la contribution du secteur à l'économie de notre pays. Et nous voulons continuer de prendre de l'ampleur et de contribuer. Les recommandations des Producteurs de poulet du Canada découlent de l'importance de rétablir l'intégrité du pilier du contrôle à l'importation de notre système de gestion de l'offre. Éliminer les failles susmentionnées permettra de créer 4 455 nouveaux emplois, d'ajouter 335 millions de dollars au PIB et de contribuer 112 millions de dollars supplémentaires en recettes fiscales, ce qui encouragera l'investissement et assurera la croissance de l'économie.

Les Producteurs de poulet du Canada ont hâte de continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour veiller à ce que le secteur demeure vibrant et dynamique. Les Canadiens se fient à leur gouvernement pour la création d'emplois et la croissance économique, tout comme ils s'attendent à acheter des aliments fiables et salubres. En envisageant l'inclusion de nos recommandations dans le budget fédéral de 2017, vous renforcerez l'engagement du gouvernement à l'égard des deux.

